

## FICHE D'INSCRIPTION DES COMMUNES PERIURBAINES DE CHARTRES METROPOLE Vacances d'Automne du 21 au 31 Octobre 2024

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) dans un des Accueils de Loisirs ou Espaces Jeunes, **vous devez retourner cette fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU non-dématérialisé).

- Inscription des familles habitant l'une des communes périurbaines de Chartres métropole à partir du 23 Septembre 2024, sur le portail familles exclusivement (sous réserve de places disponibles) et à partir du 25 Septembre 2024 à 8h30 au siège PEP28 et dans les accueils de loisirs (Copie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 si non fournie avec le dossier de rentrée 2024/2025).
- Inscription pour les familles des communes urbaines de Chartres métropole à partir du <u>09 octobre 2024</u> (selon les places disponibles restantes). Elle impliquera obligatoirement une <u>facturation</u>, que l'enfant ait été présent ou non.

Pour les périodes suivantes, une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Guichet Unique, Pôle Administratif, Place des Halles à CHARTRES, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet <a href="https://www.lespep28.org">www.lespep28.org</a>. Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier d'inscription famille, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

Autorité parentale	Nom:	Prénom :		Tél. :	
	Nom:	Prénom :		Tél. :	
	Adresse:				
	Mail:				
1 <sup>er</sup> Enfant/Ado	Nom:		Prénom:		
	Date de naissance : /	1	☐ Maternel ☐ Elé	mentaire	
2 <sup>ème</sup> Enfant/Ado	Nom:		Prénom :		
	Date de naissance : /	/	☐ Maternel ☐ Elé	ementaire   Adolescent	
3 <sup>ème</sup> Enfant/Ado	Nom:		Prénom :		
	Date de naissance : /	/	☐ Maternel ☐ Elé	ementaire   Adolescent	

## Merci de cocher l'accueil de loisirs ou l'Espace jeunes et le type de repas de votre choix :

Accueils de Loisirs	<u>Horaires :</u>	<u>Espaces jeunes</u>	Type de repas :
□ AMILLY	7h30 - 18h30	□ DAMMARIE	
□ BOUGLAINVAL	7h - 19h		<b>La Normande</b> ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI
□ DAMMARIE	7h30 - 18h30	□ SOURS (Regroupement)	B candard B vegetarion B 174
☐ SAINT-LEGER-DES-AUBEES	7h - 19h		Yvelines Restauration
□ BAILLEAU-L'EVEQUE	7h30 – 18h30		☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI
☐ MAINTENON	7h - 19h		Resto'Val ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI
□ JOUY	7h - 19h	☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE	
☐ MORANCEZ	7h30 - 18h30	T DATILIFALL L/EVEOUE (D	Restauration
☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE	7h30 - 18h30	☐ BAILLEAU-L'EVEQUE (Regroupement)	Chartres métropole
- cours	71.20 401.20		
□ SOURS	7h30 - 18h30	☐ MAINTENON (Regroupement)	☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI

Regroupement: Les jeunes sont accueillis, matin et soir, sur cette structure mais acheminés par minibus sur l'espacejeunes ouvert à la journée (Dammarie, Saint-Georges-sur-Eure et Jouy). NOUVEAU: usage limité du téléphone portable uniquement durant les trajets ou temps d'accueil et de 13h30 à 14h (hors sorties). Appareils déposés dans un coffre le reste du temps.

## Merci de cocher le ou les forfaits retenus :

Forfait du 21 au 25/10/2024 □

## Forfait du 28 au 31/10/2024 □(4 jours)

Pour les occasionnels, uniquement, merci de cocher le ou les jours retenus :

PRESENCE(S)	J	OURNÉE AVEC R	EPAS	COUT:	COUT:	COUT : 3 <sup>ème</sup> enfant
EN OCCASIONNEL	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	
Lundi 21/10						
Mardi 22/10						
Mercredi 23/10						
Jeudi 24/10						
Vendredi 25/10						
Lundi 28/10						
Mardi 29/10						
Mercredi 30/10						
Jeudi 31/10						
Vendredi 01/11	FERIÉ					
		TOTAL:				

TARIFS 2024/2025							
Accueil Petites vacances	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon			Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon			
Revenu fiscal de	Forfait semaine	Forfait semaine (4 jours)	Occasionnel	Forfait semaine	Forfait semaine (4 jours)	Occasionnel	
référence / 12	21/10 au 25/10 avec repas	28/10 au 31/10 avec repas	Journée avec repas	21/10 au 25/10 avec repas	28/10 au 31/10 avec repas	Journée avec repas	
0 à 1220	36,29 €	29,03 €	8,71 €			-	
1221 à 1500	43,80 €	35,04 €	10,51 €				
1501 à 1800	50,68 €	40,54 €	12,16 €				
1801 à 2100	58,18€	46,54 €	13,96 €				
2101 à 2400	65,07 €	52,06€	15,62 €	129,50 €	103,60 €	31,08 €	
2401 à 2900	72,57 €	58,06 €	17,42 €	123,55 C	100,00 0	52,00 0	
2901 à 3400	80,08 €	64,06 €	19,22 €				
3401 à 3900	86,96 €	69,57€	20,87 €				
3901 à 4400	94,47 €	75,58 €	22,67 €				
4401 et +	101,98 €	81,58 €	24,48 €				
Réduction de 10% à compter du 2ème enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée							

Total Réglé ce jour :			€			
Chèque N°:		_Banque:		Montant:	€	
ANCV:	_€ CESU:		€ ESPECES:	€ N° reçu:	N°CB:	

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28, dans les structures de loisirs et au Pôle Administratif à Chartres).

Fait le : Signature :

P 28